



## ECGE2A - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

---

#### ATTENTION :

En 2024-25, vous pouvez encore déposer vos agrégations. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2024

## ECGE2A - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

#### 1. Vision du diplômé

Enseigner sa discipline aux élèves de l'enseignement secondaire supérieur, tel est le défi que l'étudiant de l'agrégation (ou de la finalité didactique) se prépare à relever. L'objectif de la formation d'agrégation en sciences économiques (ou de la finalité didactique) est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

L'enseignant d'aujourd'hui est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le « décret-missions » du 24 juillet 1997 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables (développés en partie dans le tronc commun du programme) que l'étudiant aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de l'agrégation (ou de la finalité didactique) :

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'écosystème scientifique.

Le programme d'agrégation, totalisant 30 crédits, est construit autour de 4 axes qui correspondent à de grands objectifs d'apprentissage :

- Adopter une démarche analytique, critique et réflexive à l'égard de ses pratiques d'enseignement
- Construire un dispositif d'enseignement
- Adopter une démarche analytique, critique et réflexive à l'égard de la profession enseignante, et plus spécifiquement en FWB
- Donner cours en situation réelle à des publics variés

Partant de ce principe, chaque unité d'enseignement des programmes de l'AGES s'inscrit dans l'un de ces axes, en veillant à la complémentarité avec les autres unités d'enseignement du même axe ou des autres axes

Le programme se veut aussi le plus dynamique et le plus opérationnel possible.

Les compétences sont développées au sein des unités d'enseignement via différents types d'activités qui peuvent prendre notamment la forme de :

- stages dans l'enseignement secondaire supérieur
- séminaires en petits groupes
- cours magistraux et de conférences

Une partie de ces activités est commune à toutes les disciplines et sont organisées par la commission des agrégations (elles portent le sigle LAGRE) et non par l'école, l'autre partie est propre à la discipline (ces activités portent un sigle disciplinaire LAGES) et sont directement gérées par l'école.

Le programme détaillé correspond aux 30 crédits de la finalité didactique du master là où elle est organisée. Si aucune finalité didactique n'est organisée dans la discipline, un programme d'agrégation spécifique propose les types d'activités, dans le respect des décrets susmentionnés.

S'il le souhaite et, sous réserve de validation par le jury, l'étudiant-e peut ajouter aux 30 crédits du programme d'agrégation auquel il s'inscrit, des activités complémentaires dont des cours de la commission AGRE :

- [LAGRE2220 Didactique générale et formation à l'interdisciplinarité](#)
- [LAGRE2221 Apprendre et enseigner avec les nouvelles technologies](#)



## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## ECGE2A - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de l'AESS sont définies par le Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Ces conditions d'accès doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Maîtrise de la langue française](#)
- [Inscription en allègement](#)
- [Ouverture aux adultes](#)
- [Procédures d'admission et d'inscription](#)

### Conditions d'accès générales

Conformément à l'article 113 §2. du décret, l'accès aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) est réservé aux étudiant-es qui portent :

- un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté française
- ou un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté germanophone, en Communauté flamande, ou par l'Ecole royale militaire et jugé similaire par les autorités académiques,
- ou un grade académique étranger **reconnu équivalent** en application de ce décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les étudiant-es inscrit-es en fin d'un cycle de master en 120 crédits au moins auprès d'un établissement en Communauté française, peuvent s'inscrire simultanément aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement supérieur (AESS). Toutefois, les étudiant-es admis-es en vertu de cette disposition ne pourront être proclamé-es avant d'avoir obtenu le grade académique de master nécessaire.

Vu la réforme de la formation initiale des enseignant-es, ces conditions d'accès seront abrogées pour la rentrée 2025-2026.

### Conditions d'accès spécifiques

#### Conditions spécifiques d'admission

Le programme est directement accessible à tout étudiant détenteur d'un master (licence) obtenu auprès de la Communauté française de Belgique :

- en sciences économiques, orientation générale [60] ou [120]
- en sciences économiques, orientation économétrie [120]
- en sciences de gestion [60] ou [120]
- en ingénieur de gestion [120]
- en sciences commerciales [60]
- en ingénieur commercial [120]
- en gestion de l'entreprise [120]

L'accord du Jury, sur base d'un dossier d'admission, est requis pour l'étudiant titulaire :

- d'un diplôme de master du même domaine ou jugé équivalent à l'un des titres susmentionnés obtenu :
  - en dehors de la Communauté française ;
  - auprès d'une Haute école de la Communauté française de Belgique avant 2004 ;
  - à l'étranger ;
- d'un diplôme de master lui donnant accès à un programme d'agrégation qui n'est pas organisé à l'UCL, mais dont le parcours de bachelier, de master ou l'expérience professionnelle justifierait l'inscription dans une agrégation en sciences économiques et de gestion \*

Comme déjà mentionné par ailleurs, la présence aux séances d'informations et aux cours dès la rentrée académique (semaine du 15 septembre) est vivement conseillée pour le bon déroulement du programme à suivre. Les renseignements sont disponibles sur le site de l'[AGES](#).

#### Procédures particulières d'admission et d'inscription

Après s'être inscrits auprès du Service des inscriptions (SIC), les étudiants sont tenus de constituer leur programme annuel de l'étudiant (PAE) rapidement via leur bureau virtuel et prendre contact avec le secrétariat au besoin.

### > Inscription et financement

Les étudiants qui souhaitent introduire une demande de **dérogation pour non finançabilité** (email reçu par SIC) doivent envoyer un **mail à l'AGES** (secretaire-ages@uclouvain.be) **dans les 7 jours** qui suivent la réception du mail de SIC **ou au plus tard le 30 septembre 16h00** justifiant leur souhait à poursuivre leur cursus et accompagné des éventuels justificatifs.

Gestionnaire administrative du programme : [Véronique Bribosia](#)

## Maîtrise de la langue française

Nul ne peut être admis aux épreuves d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur s'il n'a fait la preuve d'une [maîtrise approfondie de la langue française](#).

## Inscription en allègement

Le programme d'agrégation compte 30 crédits. La faculté peut exceptionnellement accorder des dérogations à l'organisation des études de certain-es étudiant-es, notamment l'inscription à un programme comportant éventuellement moins de trente crédits pour une année académique. Cette dérogation fait l'objet d'une convention entre l'étudiant-e et la faculté, établie au moment de l'inscription, révisable annuellement. Ces dérogations ne peuvent être accordées que pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux, dûment attestés. Les demandes motivées en vue d'obtenir un allègement de programme doivent être introduites au moment de l'inscription. Elles doivent contenir une proposition de programme allégé, établie selon les indications facultaires.

## Ouverture aux adultes

Sur le site de LLN :

Une partie des enseignements est dispensée en horaire décalé. Les cours et séminaires transversaux sont proposés en plusieurs séries dans des horaires différents parmi lesquels l'étudiant-e choisit la série dont l'horaire lui convient le mieux.

Sur le site de Mons:

Tous les enseignements, à l'exception des stages, sont dispensés en horaire décalé (en soirée en semaine et le samedi).

## Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).



## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

- Secrétaire de jury: [Julie Louette](#)

Personne(s) de contact

- Gestionnaire administrative de programme: [secetaire-ages@uclouvain.be](mailto:secetaire-ages@uclouvain.be)